

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2018**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, vendredi 09 février 2018, à 20 h 30, sous la présidence de M. Eric REBILLARD, Maire.

Présents : tous, sauf Madame Christine DESPREZ (pouvoir à Mme GAUTHEY) et M. Eric GRANDJEAN (pouvoir à M. PERNETTE), excusés.

M. Thomas BOYER est désigné secrétaire de séance.



HOMMAGE : Décès de la citoyenne d'honneur de la commune.

Le maire informe le conseil municipal du décès de Mme Henriette GOUGLER, citoyenne d'honneur de la commune suite aux nombreux travaux de recherche qu'elle a effectués, avec messieurs René POCHERON et Guy GIGOUX, sur l'histoire du village.

Le maire indique que ses obsèques ont eu lieu le 7 février et qu'une gerbe de fleurs a été déposée au nom de la mairie.

Le conseil municipal observe une minute de silence en sa mémoire.



PRÉAMBULE : Demande d'ajout d'une délibération à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à ajouter une délibération à l'ordre du jour de la réunion concernant le financement des Contrat d'Économies d'Énergie du Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte (CEE-TEPCV).



1 – CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2018.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de sa réunion du 12 janvier 2018.



2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : CiFA de Mercurey pour 4 élèves scolarisés dans l'établissement.

Le maire fait part d'une demande de subvention de la part du CiFA de Mercurey pour quatre élèves scolarisés dans son établissement. Il n'y a pas de montant sollicité. À l'unanimité moins une abstention, le conseil décide d'octroyer une subvention pour chacun des élèves et de porter le montant habituellement octroyé de 30 € à 35 €, la dernière revalorisation étant très ancienne. Au final, ce seront donc 140 € qui seront octroyés au CiFA de Mercurey.



3 – CONSEIL RÉGIONAL : Demande de subvention au titre des aides accordées en faveur des chantiers bénévoles d'initiative citoyenne (pour ateliers Journée Citoyenne).

Le maire expose au conseil que, concernant les travaux qui seront réalisés dans le cadre des journées citoyennes, il doit être possible de demander une aide financière à la région, au titre de son programme « ENVI » (Espaces Nouveaux, Villages Innovants).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander une aide financière au Conseil Régional de Bourgogne / Franche-Comté au titre de son programme « ENVI » et d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette demande.



4 – TRAVAUX : Point et retours sur les travaux en cours, examen de devis, choix de prestataires et détermination des projets à mener en 2018...

1°) Remplacement de la chaudière de la mairie :

Le maire rappelle que, dans le cadre du diagnostic énergétique des bâtiments communaux et du suivi régulier des consommations, M. Emmanuel FLICOURT, référent énergie, avait précédemment fait valoir l'ancienneté de l'actuelle chaudière de la mairie.

Un devis a été sollicité auprès du chauffagiste pour le remplacement de ladite chaudière ainsi que la création d'un second réseau de chauffage devant permettre de chauffer indépendamment la partie mairie et agence postale d'une part, et les salles intergénérationnelles d'autre part. Le montant total des travaux s'élève à 10.200 € HT.

Madame Catherine GAUTHEY, qui a assisté à une réunion de présentation du dispositif d'aide par le Syndicat Mixte du Chalonnais, indique que dans le cadre de financements au titre du dispositif CEE « économies d'énergie dans les TEPCV », il est possible de solliciter une subvention auprès dudit Syndicat qui instruit ces dossiers, le projet de la mairie ayant d'ores et déjà été présélectionné. Elle indique que l'aide financière apportée pourrait s'élever à 8.160 € (80 % du coût total HT), soit un reste à charge de 2.040 € HT pour la commune.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à déposer un dossier de demande de financement au titre du dispositif CEE « économies d'énergie dans les TEPCV », d'approuver le plan de financement du projet, d'autoriser le Maire à signer la convention de regroupement et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du programme CEE « économies d'énergie dans les TEPCV » et d'informer le Syndicat mixte du Chalonnais du suivi du projet et de toute modification pouvant intervenir.

2°) Travaux de voirie :

2-1 : Travaux de la route de Perreuil :

Le maire présente un nouveau devis pour cette voirie (31.203,28 € HT) et dresse un compte-rendu du diagnostic livré par l'entreprise EUROVIA. Il indique qu'une attention toute particulière doit être apportée au traitement des bandes de rives car cela aura une incidence sur la largeur finale de la voie. Il rappelle que ces travaux feront l'objet d'un financement par le Conseil Départemental de Saône & Loire au titre d'un reliquat de subvention accordée dans le cadre du PIIC 2015, pour un montant de 5.972 €.

Sur ce projet classé prioritaire pour 2018, le maire propose de solliciter une participation financière du Grand Chalon au titre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux 2018 (FAPC) à déposer avant le 9 avril mais sans garantie d'être retenu. À l'unanimité, le conseil décide de solliciter le FAPC 2018.

2-2 : Travaux d'aménagement des espaces paysagers du centre-bourg :

Le maire rappelle que dans le cadre de l'appel à projets 2018 du Conseil Départemental de Saône & Loire, le conseil a décidé, lors de sa précédente séance, de solliciter une aide financière au titre du volet « 3.2 : Voirie, aménagement des centres-bourgs et des espaces publics et services destinés à améliorer le confort des usagers ». Il indique que, compte-tenu de l'état des canalisations d'assainissement dans la rue du stade, l'entreprise EUROVIA préconise de ne pas faire d'autres travaux que du point à temps, tant que les projets de travaux à mener par le Grand Chalon sur ledit réseau ne sont pas connus.

Le maire présente donc un devis de l'entreprise EUROVIA consistant en la réfection de la rue du Puits du Loup (partie publique uniquement) et des places de l'église et de la boulangerie. Le devis prévoit également la reprise de revêtement sur le trottoir situé devant « l'espace livres » à côté de la mairie (pour traiter le problème de l'eau stagnante à chaque période de pluie) et l'abaissement d'une partie de bordure (pour traiter le problème d'accessibilité à la mairie pour les fauteuils roulants). Le montant estimatif de travaux s'élèverait à 8.598,96 € HT.

Le maire précise que l'appel à projets du Conseil Départemental prévoit un montant minimum de travaux subventionnable de 10.000 € HT. L'appel à projets devant, par ailleurs, porter sur une même opération, localisée dans un même secteur, il propose d'y adjoindre l'aménagement du sentier de l'Allée des Berges jusqu'au canal (incluant la prolongation du réseau d'eaux pluviales du lotissement demandé par VNF), afin de le rendre accessible aux piétons pour un montant de travaux de 3.750 € HT. Le conseil accepte cet ajout à l'unanimité.

Par ailleurs, par 7 voix pour, 5 contre et 1 abstention, le conseil décide de compléter ce dossier de demande de subvention par l'adjonction de bancs, de poubelles, de bornes de propreté et de gros pots de fleurissement pour un montant total de 1.628,27 € HT.

La proposition d'achat de deux éléments de parcours santé est rejetée, de même qu'il est proposé que la barrière condamnant l'accès du sentier aux véhicules se fasse dans le cadre de la journée citoyenne plutôt que par l'achat d'un ensemble à monter.

Le maire propose par ailleurs à la commission de l'environnement d'étudier la possibilité d'améliorer le cadre de l'Allée des Berges (ex : plantation d'hortensias le long du mur de la maison de gauche en entrée d'allée, installation d'une vasque de fleurs du côté droit afin de couper le virage, plantation de lavandes le long des grillages de part et d'autre du chemin piétonnier...).

2-3 : Travaux divers de voiries :

Le maire présente un ensemble de devis de voirie portant sur différents secteurs de la commune. Ne disposant que de devis de l'entreprise EUROVIA, il invite les membres de la commission des travaux à solliciter et consulter d'autres entreprises de travaux publics afin d'obtenir les tarifs de la concurrence d'ici le vote du budget.

Il appartiendra ensuite aux membres de cette commission de prioriser les projets en fonction des sommes disponibles et de les présenter au reste du conseil.

2-4 : Autres travaux engagés ou à envisager :

Le maire dresse une liste des travaux d'ores et déjà prévus dans le cadre de l'entretien des bâtiments : reprise de toitures de la mairie, de l'église et des toilettes de la salle des fêtes par l'entreprise GONNOT suite à des constatations de fuites,

réfection des plâtres dans la chapelle de la Vierge, en entrant à gauche dans l'église, par l'entreprise THIBERT et remplacement de la porte de sacristie actuellement bloquée et ne répondant plus aux normes d'issue de secours, mise en place d'une porte de local de rangement dans la cour de mairie et d'un éclairage intérieur et sous le préau... Il indique que ces travaux pour faire l'objet d'un financement par le fonds d'aide à l'investissement du Grand Chalon.

Le maire indique que d'autres travaux pourraient être envisagés et demande aux conseillers d'y réfléchir rapidement et de proposer des devis d'ici la vote du budget (mise en sécurité de l'école, aménagement piétonnier de la route de Morey, mise en peinture des ponts du canal...).



5 – COMMÉMORATION ARMISTICE PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : Proposition d'actions à mener.

Le maire rappelle que l'année 2018 marque le centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale et, qu'à ce titre, nombre de communes vont s'inscrire dans une démarche commémorative. Il propose que St-Bérain y prenne sa part et suggère que des idées soit devisées (ex : projection de vidéo d'archives ou de films plus récents, chansons d'époque... Le conseil suggère de voir avec le Grand Chalon si des animations pourraient être proposées et avec les personnes qui ont réalisé l'exposition en 2014 si elles pourraient à nouveau la mettre en place.



6 – JOURNÉE CITOYENNE : Modalités d'organisation et chantiers à suggérer.

Le maire présente une vidéo réalisée par le Grand Chalon sur l'édition 2017. Le conseil fixe la date d'une réunion publique au mercredi 21 mars, à 18h30, en mairie. Le conseil décide de ne pas rendre la participation des employés obligatoire à cette journée mais qu'elle pourra servir de journée de solidarité à ceux qui souhaiteront y participer. Quelques suggestions de chantiers sont avancées : barrière en début de chemin des Berges, cache-conteneurs pour les riverains de la rue du Port... Le maire invite les conseillers à réfléchir à d'autres projets d'ici la réunion publique.



7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Le conseil municipal propose que la braderie aux vêtements et au linge de maison prévue dans le cadre du CCAS ait lieu le 8 mai, de 10 h à 18 h.
- Le maire informe le conseil qu'après plus de 10 mois de vacance, un jeune couple serait intéressé par le logement du rez-de-chaussée à la Motte. Le conseil propose, compte-tenu de l'état défraîchi du logement, d'octroyer un mois de loyer gratuit pour réfection des papiers peints mais avec vérification de la réalisation effective des travaux à l'issue d'un délai à fixer en accord avec les futurs locataires.
- Concernant la reprise du bâtiment de la Motte par la SEMCODA, le maire fait part de sa rencontre avec le notaire de St-Léger chargé par SEMCODA de rédiger le bail emphytéotique. Il a notamment été évoqué les conflits de limites de parcelles avec la propriété voisine.
- Le maire fait un compte-rendu de la réunion sur la Voie Verte qui s'est tenue le jour même en mairie de St-Léger avec le Directeur Général des Services du Département. Il a notamment été décidé de l'envoi d'un courrier à des propriétaires voisins, co-signé par les maires de St-Bérain et St-Léger et le Président du Département, posant un ultimatum avant engagement de la procédure d'expulsion d'office. Il a été convenu, pour débloquer la situation et faciliter les négociations, que les deux communes se porteraient acquéreuses des parcelles agricoles nécessaires au projet pour les revendre ensuite au Conseil Départemental.
- Le maire fait part d'un courrier de mécontentement des riverains de la rue du port, du fait des poubelles d'autres riverains présentent de manière permanente devant leur propriété d'une part et du stationnement du bus devenant gênant d'autre part. Des solutions seront recherchées pour chacune de ces deux situations qui posent effectivement des problèmes d'hygiène, de sécurité et d'aspect visuel.
- Le maire indique que la prochaine réunion de conseil municipal avec vote du compte administratif et du budget aura lieu à 20 h, le vendredi 30 mars ou, à défaut d'avoir tous les éléments nécessaires à cette date, le vendredi 6 avril. Le conseil fixe également la réunion de CCAS pour le vote du budget au mardi 20 mars, à 18h30.



8 – FIN DE SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h50.